

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150611-2015\_B248-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2015  
Date de réception préfecture : 17/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 JUIN 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B248**

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire - Attribution d'une aide à la commune de Gréasque pour le conventionnement de 2 logements situés Place Félix Lescure**

Le 11 juin 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 juin 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguelles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGIAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MALLIE Richard – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe — LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil, donne pouvoir à LEGIER Michel

**Excusé(e)s :**

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne

**Monsieur Jean-Claude FERAUD** donne lecture du rapport ci-joint.

**04\_1\_12**

**BUREAU DU 11 JUIN 2015**

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

**Politique publique : Habitat et politique de la ville**

**Thématique : Habitat**

**Objet : Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire - Attribution d'une aide à la commune de Gréasque pour le conventionnement de 2 logements situés Place Félix Lescure**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La commune de Gréasque sollicite la CPA pour l'attribution d'une aide d'un montant de **1 212 €** pour le conventionnement de 2 logements situés Place Félix Lescure.

**Exposé des motifs :**

Afin de soutenir les communes dans la production de logements sociaux, la CPA a mis en place un dispositif consistant à prendre en charge 50 % de la part restant à la charge de la commune pour la production de logements sociaux (délibération n° 2012\_A081 du 31 mai 2012). Ce dispositif concerne les interventions dans le cadre d'acquisitions avec ou sans travaux ainsi que les interventions sur le patrimoine communal, avec ou sans travaux. Dans le cas d'une opération de « conventionnement sans travaux », la procédure engendre des frais d'honoraires tels que géomètre et diagnostiqueur (établissement de

plans, attestation du respect des normes minimales d'habitabilité...), que la CPA prend également en charge à hauteur de 50 % des dépenses supportées par la commune.

En 2013, la Ville de Gréasque a conventionné 2 logements communaux de type 2, situés 12 place Félix Lescure, ne nécessitant pas de travaux avant leur mise en location. Les dépenses engagées par la ville de Gréasque pour le conventionnement de ces logements s'élèvent à 2 425 € H.T.

↳ La subvention sollicitée au titre des fonds de concours aux communes pour le conventionnement de logements communaux, en application de la délibération N° 2012-A081 s'élève à **1 212 €**, représentant 50% des dépenses de la commune.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2012\_A081 du Conseil communautaire du 31 mai 2012 approuvant les modalités d'aide en faveur des communes afin de les soutenir dans la production de logements sociaux;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Gréasque en date du 14 novembre 2014, sollicitant l'attribution d'une aide de 1 212€ ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 28 mai 2015 ;

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant maximum de **1 212 €** à la Ville de Gréasque pour le conventionnement de 2 logements communaux situés Place Félix Lescure, sous forme d'un fonds de concours;
- **DIRE** que cette participation sera versée sur production des factures et d'un état récapitulatif des dépenses visé par le receveur municipal ;
- **DIRE** que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2014/3 de la Direction Habitat.

**2015\_B248**

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire - Attribution d'une aide à la commune de Gréasque pour le conventionnement de 2 logements situés Place Félix Lescure**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



16 JUIN 2015